

**ARRETE**

**Portant sur la  
Délégation de fonction pour la présidence de la Commission d'Appels d'Offres  
du 16 juin 2023  
à  
Madame Véronique DUBRULLE**

Nous, Maire de Mons-en-Barœul,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté du 30 mai 2020 portant délégation de fonction pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Monsieur Francis BOSSUT, troisième adjoint,

Considérant que Monsieur Rudy ELEGEEEST, Maire de Mons-en-Barœul et Monsieur Francis BOSSUT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, ne pourront présider la Commission d'Appels d'Offres du vendredi 16 juin 2023

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Véronique DUBRULLE, adjointe au renouvellement urbain, au cadre de vie et au logement, est désignée aux fins d'assurer la représentation de Monsieur le Maire à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 16 juin 2023

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame DUBRULLE en qualité de représentant du Maire aux fins de signer les procès-verbaux des séances de la Commission d'Appel d'Offres et tous documents y afférent à l'exclusion des marchés publics et des délégations de service public.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et l'intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transcrit sur le registre des arrêtés municipaux de la ville.

Fait à Mons-en-Barœul 7 juin 2023

Rudy ELEGÉEST



Maire de Mons-en-Barœul

Notifié à l'intéressée le : 13/06/23  
Publié le :